



Réduction des risques en prison : où sont les seringues ?

Le 27 mars 2017

Nous, associations d'usagers, de réduction des risques, de professionnels de l'addictologie et de la santé en milieu pénitentiaire, déplorons l'inertie des Pouvoirs publics pour appliquer une politique de prévention des risques en prison. Un dossier vieux de nombreuses années, que nous avons eu l'espoir de voir aboutir suite à l'adoption de la Loi de Modernisation du Système de Santé. Mais aujourd'hui les arbitrages du ministère de la justice et du premier ministre n'en tiennent pas compte.

Sommes-nous naïfs. Une fois de plus, la direction de l'administration pénitentiaire, bien soutenue par son ministère de tutelle, a accompli son récurrent ouvrage : saboter le processus aboutissant à la mise en place de programmes de seringues en prison. Les arbitrages réduisent le travail interministériel et les nombreuses années de concertation basées sur les études scientifiques, à une seule logique sécuritaire.

Et pourtant, personne n'ose même plus affirmer qu'il n'y a pas de drogues en prison. **Il faut le rappeler des usagers de drogues sont en prison et n'ont pas accès à la totalité des dispositifs de prévention du VIH et des hépatites et de soins disponibles en milieu ouvert.** L'entrée en prison de l'injecteur de drogues ou le miracle du sevrage instantané...

Dans la réalité, que se passe-t-il ? Les personnes se procurent une seringue (et/ou une aiguille) par différents circuits, sinon un stylo sera détourné de son usage pour servir de corps et une aiguille y sera « adaptée ». Les personnes ne souhaitant pas être identifiées comme des usagers de drogues, les points d'injection ne doivent pas être visibles, ils sont donc cachés. Cela entraîne des injections avec des risques élevés car elles sont réalisées en dessous de la ceinture (jambe, pied, artère fémorale...). Les dommages sont terribles et l'administration pénitentiaire ferme les yeux.

Elle ne veut pas voir de seringues dans ses murs. Pourtant, **l'évaluation de TOUS les programmes d'échanges de seringues en prison** au niveau européen montre non seulement une absence d'incidents mais également une amélioration de la situation sanitaire des détenus injecteurs. Si la D.A.P en venait à tolérer des seringues, celles-ci seraient confinées dans les Unités sanitaires. Comme si chaque prison allait ouvrir une salle de consommation à moindre risque. Cela en serait risible si nous n'avions pas perdu notre humour depuis longtemps.

Malgré tous les principes d'équivalence de soins inscrits dans de nos nombreux textes nationaux et internationaux, la cohérence des politiques de réduction des risques et de drogues s'arrêtera aux portes de la prison, avec tous les risques pour les populations concernées.

Le dernier décret de la Loi de Modernisation du système de Santé ne verra jamais le jour et nous sommes en colère. Les politiques de santé publique sont décidées par l'administration pénitentiaire et non par le ministère de la Santé

Pour autant, nous ne baissons pas les bras et nos organisations demandent :

- L'application des conclusions du groupe de travail lancé conjointement fin 2012 par la ministre de la Santé et de la Justice sur la RDR en milieu pénitentiaire
- L'application de la Loi de Modernisation de son Système de Santé et de son article...
- La mise en place d'un programme d'échanges de seringues en prison dans une optique de santé publique

Car la réduction des risques en prison est possible. Les expériences internationales le prouvent et comme en ce qui concerne les salles de consommation, la France cessera un jour d'être la vieille tante réactionnaire de la politique des drogues.

Contacts presse :

Contacts presse :

AIDES – Christian ANDREO – 06 88 24 61 35

APSEP - Damien MAUILLON : 06 14 64 71 25

ASPMP – Michel DAVID - michel.david.asmp@gmail.com

ASUD et CHV – Fabrice OLIVET – 06 04 51 33 82

Fédération Addiction – Nathalie LATOUR – 06 12 21 07 25

OIP - François BES - 06 64 94 47 05

Sidaction : Marine CHARLIER - 01 53 26 45 36

SOS Hépatites - Helene DELAQUAIZE - 06 19 57 44 11

TRT5 - Caroline GASIGLIA, - 06.20.78.64.48

NB : *Les français favorables ?*

à Sondage AIDES/CSA/Libération 2012 :

Les français majoritairement favorables à l'échange de seringues en prison (66%, soit les 2/3)

Voilà avec quoi on s'injecte en détention :

